

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2026

Le vingt-trois juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle Ar Bineg sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 14 **Pouvoir** : 1 **Excusés** : 2 **Absents** : 2
Votants : 15

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. MAÏENZA Gilles (pouvoir à Sophie BOUCHON)

Excusés : MM. LAURENT Marie-Thérèse, BLANCHARD Pierre-Jacques

Absents : MM. BOURDON David, BOUREUX Adeline

Secrétaire de séance : Mme PREVERT Marie-Elisabeth

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026
- Intégration d'un conseiller aux commissions municipales
- Convention avec la société de chasse
- Régularisation d'un terrain Place de l'Eglise
- Régularisation de terrains Rue Angélique Lesourd
- Institution de la taxe de vacance des locaux d'habitation
- Budget communal : décision modificative n°1
- Questions diverses

Madame la Maire vérifie les présents et le quorum.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2026

Réf. 20260623 – D01

Arrivée de Lorraine MATHIEU à 19h35.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 18 juin 2026.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Madame la Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 2 avril 2026.

Arrivée de David BOURDON et Adeline BOUREUX à 19h37.

- **Droit de préemption urbain** : La commune n'a pas reçu de demande concernant son droit de préemption.
- **Devis** :
 - **Luminaire supplémentaire logement** – IDEX : 44,00 € HT soit 52,80€ € TTC
 - **Balayage de la voirie** – Théaud : 1 448,40 € HT soit 1 593,24 € TTC
 - **Chariot de transport pour les sorties ALSH** – Décathlon : 80,83 € HT soit 96,99 € TTC
 - **Balais** – PLG : 167,77 € HT soit 201,32 € TTC
 - **Films de protection de 15 vitrages** – Kerfilm : 566,60 € HT soit 679,92 € TTC
 - **Changement porte coffret d'éclairage public** – Morbihan Energies : 378,00 € HT soit 486 € TTC après participation financière de Morbihan Energies (30%)
 - **Livres Prix des Incorruptibles** – Les incos : 401,55 € HT soit 401,55 € TTC
- **Personnel communal** :
 - Un agent en Temps Partiel Thérapeutique à 50% a été prolongé jusqu'au 7 septembre 2026 dans les mêmes conditions
 - Un agent du service ALSH/RS a donné sa démission pour suivre un autre projet de carrière. Il quittera la collectivité le 31 août 2026. Un recrutement a été lancé pour le remplacement.
 - Un agent en disponibilité depuis 5 ans a donné sa démission. Il quittera la collectivité au 1^{er} juillet 2026

INTEGRATION D'UN CONSEILLER AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Réf. 20260623 – D02

Madame la Maire expose qu'il convient de corriger un oubli sur la composition des commissions municipales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22 ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal et notamment la liste des commissions permanentes :

- Urbanisme, voirie et infrastructures
- Affaires générales, sociales et financières
- Transition écologique, patrimoine et mobilités
- Enfance, jeunesse et associatif
- Communication, vie économique et animations ;

CONSIDERANT la nécessité de corriger un oubli,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

INTEGRE la personne ci-après aux commissions communales :

Commissions	Membre
Urbanisme, voirie et infrastructures	
Affaires générales, sociales et financières	
Transition écologique, patrimoine et mobilités	
Enfance, jeunesse et vie associative	LAURENT Marie-Thérèse
Communication, vie économique et animations	

Les commissions communales seront donc constituées ainsi :

Commissions	Membres
Urbanisme, voirie et infrastructures	METAYER Franck, CARPENTIER Olivier, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, LE LOSTEC Laure, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand
Affaires générales, sociales et financières	STEVANT Béatrice, HALLIER Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, ROYER Christophe
Transition écologique, patrimoine et mobilités	CARPENTIER Olivier, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, BOUREUX Adeline, MATHIEU Lorraine, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand
Enfance, jeunesse et vie associative	HALLIER Nathalie, STEVANT Béatrice, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BOURDON David, BOUREUX Adeline, GUILLOTIN Xavier, DA COSTA Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse
Communication, vie économique et animations	ALAGNA Romain, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, LE LOSTEC Laure, ROYER Christophe

CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE CHASSE

Réf. 20260623 – D03

Madame la Maire présente la convention à signer avec la société de chasse dans le cadre de l'octroi d'une subvention exceptionnelle lié au projet d'achat d'un local agricole.

La convention a été modifiée pour clarifier que la subvention finance l'opération globale avec une mise à disposition à des associations jacutaises ou locales.

Par contre, elle n'intégrera pas les questions d'assurance et de charges de fluides qui relèvent d'un échange entre les associations.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de convention à signer,

CONSIDERANT l'avis de la commission Enfance, jeunesse et vie associative du 3 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 voix pour et 1 abstention : Christophe ROYER):

VALIDE la proposition de convention jointe à la présente délibération

CHARGE Madame la Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.

REGULARISATION DE TERRAINS : Place de l'Eglise

Réf. 20260623 – D04

Madame la Maire informe que la commune a été contactée pour régulariser les limites de propriété au Nord de l'habitation de Monsieur et Madame Huet. Une partie du terrain communal est incorporé dans l'espace privé de l'habitation, clos par un mur sur la partie nord et l'inverse sur la partie nord-est et nord-ouest. Il convient de régulariser la situation. Il est proposé de procéder à un échange de terrain.

Madame la Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les modalités de cette régularisation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 janvier 2010, modifié le 8 septembre 2010, 11 mars 2014, 18 décembre 2023 et 17 septembre 2025, mis à jour le 19 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser la parcelle AB 89,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'échange des parties de la parcelle AB 89 situées Place de l'Eglise et de l'espace public attenante ;

PRECISE que les frais de géomètre seront divisés entre les parties ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge du demandeur ;
CHARGE Madame la Maire, ou son représentant de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet.

REGULARISATION DE TERRAINS : Rue Angélique Lesourd

Réf. 20260623 – D05

Madame la Maire informe que la commune a été contactée pour régulariser la propriété du trottoir Rue Angélique Lesourd au-devant de l'habitation de Monsieur Clincke. Le trottoir pour une superficie de 66m² se situe sur un terrain privé. Il convient de régulariser la situation. Monsieur Clincke propose de vendre l'ensemble des terrains à l'euro symbolique.

Madame la Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les modalités de cette acquisition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 janvier 2010, modifié le 8 septembre 2010, 11 mars 2014, 18 décembre 2023 et 17 septembre 2025, mis à jour le 19 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir les parcelles ZL 293, ZL 292, ZL 296 et ZL 298,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes situées Rue Angélique Lesourd :

Parcelle	Surface
ZL 293	17 m ²
ZL 292	3 m ²
ZL 296	37 m ²
ZL 298	9 m ²
Total	66 m²

FIXE le prix d'achat à 1€ symbolique, en accord avec le vendeur ;

PRECISE que le bornage est déjà effectué ;

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

CHARGE Madame la Maire, ou son représentant de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet.

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Réf. 20260623 – D06

Madame la Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle informe des conditions d'assujettissement des locaux et des critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Elle demande à l'Assemblée de se prononcer quant à cette demande.

VU l'article 1406 bis du Code Général des Impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

CHARGE Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Réf. 20260623 – D07

BUDGET COMMUNE : décision modificative n°1

Madame la Maire commente le projet de décision modificative à l'assemblée délibérante et lui demande de se prononcer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2026 portant adoption du budget primitif de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une modification budgétaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative suivante au budget principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
Compte 2188 – Opération 364 – Matériel divers	2 600,00		
Compte 2152 – Opération 352 – Installation de voirie	2 000,00		
Compte 2158 – Opération 317 – Matériel divers	5 000,00		
Compte 2324 – Opération 082 – Travaux en-cours	- 9 600,00		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

CHARGE Madame la Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet

QUESTIONS DIVERSES

❖ Tarifs d'achat des repas du restaurant scolaire

A compter du 1^{er} septembre, les tarifs d'achat des repas du restaurant scolaire vont augmenter de 2,08%.

❖ Boulangerie

- Remise des clés : Les clés ont été remises aux boulangers le 3 juin. Nos boulangers sont contents de leur local. Actuellement, les aménageurs installent le matériel de production et le matériel de l'espace de vente.
- Inauguration : La date de l'inauguration de la boulangerie a été défini en accord avec nos boulangers. Elle aura lieu le 12 septembre en fin de matinée. L'invitation officielle vous sera transmise dès qu'elle sera prête, mais vous pouvez déjà réserver cette date dans vos agendas.

❖ Camping

Le camping est ouvert actuellement et jusqu'au 13 septembre inclus. Comme délibéré, un agent a été recruté 13h30 par semaine pour la tenue du camping en juillet et août.

❖ Concours architectes pour le site de l'ISSAT

La CAO (Commission d'Appel d'Offres) a eu lieu le 17 juin et un classement a été réalisé permettant la deuxième phase de négociation. Pour rappel, la commune a un avis consultatif dans cette commission. Aucune information ne peut être transmise pour l'instant puisque les candidats ne sont pas avisés du résultat.

❖ Point Agenda

-Les **éclaireurs du Tour** : Comme l'an passé et jusqu'au 3 juillet, l'EHPAD propose à la population jacutaise de participer au « défi à vélo qui rassemble ». Ainsi, vous pouvez vous rendre à l'EHPAD pour participer à cette animation. Le but : parcourir les 3 333 km du Tour de France 2026.

-**Inauguration du jardin indonésien** au Tropical Parc en présence de l'ambassadeur de la république d'Indonésie en France le 27 juin.

-**Kermesse de l'école St Joseph** organisé par l'APEL : le 28 juin à partir de 10h30 auprès du restaurant scolaire

-**Jeux olympiques** organisés par le foyer des jeunes : le 11 juillet dès 9h sur le parking de la Châtaigneraie puis sur le site de la Vallée avec un repas organisé le soir

-**Circuit découverte des anciens moulins** par Eau Grées des Moulins dans le cadre des RDV des savoir-faire organisé par l'office de tourisme du Pays de Redon : le 22 juillet de 14h00 à 16h30 sur les 3 sites mouliniers.

-**Visite de l'atelier de Denis Horloger** dans le cadre des RDV des savoir-faire organisé par l'office de tourisme du Pays de Redon : le 12 août de 10h00 à 11h00 ou de 11h30 à 12h30 – Jauge de 6 personnes par groupe.

-**Concours de chant** organisé par Arc en Ciel Enchanté le 29 août au complexe Ar Binég.

-**Rando cyclo, VTT et pédestre** organisé par Les Drillaü le 6 septembre dès 7h30. Départ du site de la Vallée

-**Tournoi de palets** organisé par le Foyer des jeunes : le 12 septembre

-**Journée du patrimoine** organisé par Eau Grées des Moulins : le 20 septembre

-**Accueil des nouveaux arrivants** : le 26 septembre à 11h dans l'espace de convivialité du complexe Ar Binég.

Pour rappel, le parcours Trésors du Morbihan est disponible à St Jacut les Pins. Il est gratuit et ne nécessite que l'installation d'une application sur votre smartphone.

❖ Téléphonie / Internet

La téléphonie et internet sont revenus à la normale au niveau de la mairie.

❖ Conseil Municipal des Enfants - CME

Le conseil municipal des enfants se réunit régulièrement en mairie. Ils préparent actuellement une marche solidaire adaptée à tous (famille, personne à mobilité réduite) au profit d'une association. Celle-ci devrait avoir lieu le 20 septembre de 8h30 à 12h pour une distance de 5 à 6 kms. Elle se prépare en partenariat avec Le Club de l'amitié et Les Drillaü.

❖ Distribution du bulletin municipal de juillet

La distribution du bulletin municipal doit se faire début juillet. Il est proposé de poursuivre cette distribution par les élus, en général en duo. Les élus se sont positionnés par secteur de distribution.

❖ Vitesse au centre bourg

Un peu de pédagogie : Pour rappel, la vitesse dans le bourg est limitée à 30km/h. Nous comptons sur chacun de vous pour retransmettre le message.

❖ Forum des services et des commissions de l'agglomération

Pour s'inscrire aux commissions, un retour doit être fait au Maire avant le 17 juillet. Il ne peut y avoir qu'un titulaire et un suppléant par commune.

❖ Conseil de développement

Le conseil de développement qui comprend 2 instances :

- Une association pour laquelle chaque commune devra désigner un élu référent
- La commission spéciale qui siège à REDON Agglomération et qui sera élue d'ici la fin de l'année.

❖ Recours au tribunal administratif

Pour rappel, Monsieur Christophe Royer a déposé un recours devant le tribunal administratif de Rennes pour demander l'annulation des élections municipales du 15 mars dernier et l'inéligibilité des élus.

Le 21 mai 2026 a eu lieu l'audience devant ce même tribunal.

Le juge a délibéré : « Rejet au fond, les griefs soulevés par Mr Royer ne sont pas fondés. La protestation de Mr Royer est rejetée ».

❖ Chapelle St Barnabé

Des architectes ont été rencontrés afin d'envisager des études pour la restauration de la chapelle St Barnabé. Des devis nous sont transmis et des échanges auront lieu sur le sujet.

❖ Canicule

La salle Ar Bineg a été proposée à l'école pour l'accueil des enfants. En effet, cette salle est climatisée. Celle-ci sera d'ailleurs utilisée par l'accueil de loisirs le 24 juin et par le restaurant scolaire les 25 et 26 juin. Des horaires en matinée ont été proposés à la médiathèque.

Il s'agit du dernier conseil municipal de Patricia qui quitte la collectivité le 1^{er} juillet.

Prochain conseil municipal le jeudi 24 septembre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Affiché le septembre 2026,

La Maire, Sophie BOUCHON

La secrétaire, Marie-Elisabeth PREVERT